

Communauté, communautés : déclinaisons contemporaines. Perceptions sociales, juridiques et politiques de l'appartenance religieuse en France

La « Charte de la laïcité à l'École » est l'une des dernières expressions d'une préoccupation pour le religieux qui demeure dans un pays pourtant profondément marqué par la laïcité. La question de la place de la religion – ou plutôt faut-il dire de la place des religions ? - dans la société se pose en effet avec régularité dans les débats publics français. Certains indices, comme la priorité donnée récemment à l'*Observatoire de la laïcité*, au détriment du *Haut Conseil à l'intégration*, pourraient traduire un déplacement de perspective à propos de la perception des groupes religieux dans la société française : le modèle intégrationniste auparavant prévalent laisse affleurer la perspective d'une nouvelle appréhension du pluralisme religieux. Ceci n'est pas sans soulever différents problèmes sociaux, juridiques et académiques. Cette problématique est au cœur des programmes de recherche menés par l'UMR 7354, DRES, qui a instruit, depuis plusieurs années, les chantiers scientifiques de la visibilité des minorités religieuses et de leurs évolutions récentes dans le paysage sociétal français, dans le cadre notamment d'un projet de recherche interdisciplinaire et pluriannuel¹. En parallèle, un programme de recherche thématique « Construction et déconstruction du communautarisme: prescriptions religieuses et communautarisme religieux »² financé par la MISHA, explore, sous l'angle du droit et de la sociologie, les enjeux relatifs au recours à la figure du communautarisme religieux en France.

C'est fréquemment en utilisant le terme de « communauté » que l'on évoque les groupes religieux. Le terme n'est pourtant pas neutre, et il est loin d'être univoque : on hésite entre le singulier et le pluriel (s'agit-il de « la communauté » ou « des communautés » ?), et la notion, foncièrement ambivalente, confine aux registres de l'émotionnel, de l'identité. Elle appelle, qui plus est, un certain nombre d'enjeux idéologiques qui sont tous, peu ou prou, explicitement ou de manière plus latente, liés aux *usages sociaux* dont le terme fait l'objet, spécialement lorsque cet emploi est de nature polémique. Une préoccupation émerge donc : cerner au mieux la notion de « communauté », pivot conceptuel des recherches sur les minorités religieuses et évidemment de celles sur le communautarisme, mais qui s'invite de manière inflationniste dans les débats publics – la « communauté » est partout, et se décline sous les formes contrastées du sens du collectif (intégrationniste) et du stigmatisme ethniciste (différencialiste). L'expertise épistémologique de la notion, dans ses usages tant « ordinaires » qu'académiques, s'impose donc. Dans une première étape, cette mise à l'épreuve académique du champ sémantique, des variations lexicales et des stratégies performatives du terme « communauté » amène nécessairement à s'interroger sur le terme « communautarisme », auquel sera réservé une seconde rencontre scientifique prévue pour 2015.

¹ « Dynamiques religieuses et groupes minoritaires: évolutions récentes du paysage français », cf. <http://mineurel-france.sciencesconf.org/>. Ce projet regroupe l'UMR 7354 DRES (Droit, Religion, Entreprise et Société), l'ISERL (Institut Supérieur d'Etudes des Religions et de la Laïcité - Université Lyon 2 Lumières), le GSRL (Groupe Sociétés, Religions, Laïcité - EPHE, Paris), et le CEIFR (Centre d'Etudes Interdisciplinaires du Fait Religieux - EHESS, Paris).

² <http://communautarismes.hypotheses.org/>

Les préoccupations conceptuelles et langagières n'épuisent cependant pas la question. Si le terme de communauté résonne de nouveau au cœur des débats, c'est que la façon de penser et de définir les groupes sociaux qui composent l'espace national questionne : à quel niveau situer l'appartenance des individus, et dans ce sens, qu'est-ce qui fait « communauté » et comment se forge le sens de la communauté ? Cette communauté (épistémique) a été d'abord pensée sociale, culturelle ensuite, et religieuse, finalement ; mais en France, seule la communauté nationale (politique) est reconnue en droit. La gestion des groupes qui la composent demeure un impératif sociétal, dont les modalités ne sont pas aisées à déterminer. Que l'on évoque les « accommodements raisonnables » (sur le modèle canadien), que l'on évoque la diversité culturelle et le régime du multiculturalisme, c'est finalement la même réalité qui est questionnée. L'articulation des différentes « communautés » d'appartenance entre elles et leurs relations avec l'État restent donc à explorer, en lien avec les modalités de relation des individus à leurs divers groupes d'appartenance. Le mouvement ondulatoire qu'impulsent les individus entre les communautés effectives (de participation, objectivées par des lieux et des relations sociales) et les communautés imaginées (communauté subjective, projective, d'appartenance, indépendante mais pas nécessairement autonome de la première) apparaît comme déterminant. Face à une « communauté nationale » envisagée comme un seul bloc, la réalité d'individus qui se pensent simultanément comme partie de multiples communautés offre un contraste saisissant: communautés de destin, de filiation, d'idées qui se démultiplient sans converger... Sur un plan sociologique, la « communauté » résiste-t-elle à la structuration croissante de nos sociétés en réseaux ? Et comment prendre en compte l'inscription dans une communauté (collectif stabilisé dans le temps), dans un monde qui conjugue l'individualité essentiellement au présent ?

La notion sera explorée sous trois angles : des approches historiques permettront de cerner au mieux les racines de la construction de la notion de « communauté » en France. Les approches épistémologiques permettront d'éclairer les enjeux, notamment politiques et philosophiques, du débat. Enfin, les apports concernant les situations italienne, belge et canadienne seront l'occasion de mieux éclairer, par comparaison, la situation française.

